

Le dit jugement est lu comme suit, et il est ordonné qu'il soit inscrit dans les journaux de cette Chambre.

ÉLECTION CONTESTÉE DE PRINCE-OUEST (I. P.-E.)

Dans la cour Suprême du Canada.

Mercredi, le vingt-quatrième jour de mars, A. D. 1897.

PRÉSENTS :

Le Très Honorable Sir HENRY STRONG, chevalier, juge-en-chef.

L'honorable juge SEDGEWICK,

“ “ KING.

L'honorable juge Gwynne et l'honorable juge Girouard étant absents, leur décision est annoncée par le Très Honorable juge-en-chef, conformément au statut à cet effet.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Élection d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de Prince-Ouest, dans la province de l'Île du Prince-Édouard, tenue les seizième et vingt-troisième jours de juin, A. D. 1896.

Entre

EDWARD HACKETT,

(*Défendeur dans la cour inférieure*),

Appelant ;

et

WILLIAM SHARP LARKIN,

(*Pétitionnaire dans la cour inférieure*),

Défendeur.

L'appel du susnommé, Edward Hackett, du jugement de l'honorable juge Sullivan et de l'honorable juge Fitzgerald, rendu lors de l'instruction de la pétition d'élection ci-dessus, étant inscrit pour être entendu devant cette cour les dix-huitième et dix-neuvième jours de février, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, en présence des avocats des dites parties respectives,—le dit jugement étant comme suit :—

“ ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD.

“ *Dans la cour Suprême de Judicature.*

“ ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

“ Élection d'un député à la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de Prince-Ouest, dans la province de l'Île du Prince-Édouard, tenue les “ seizième et vingt-troisième jours de juin, A. D. 1896.

Entre

“ EDWARD SHARP LARKIN,

Pétitionnaire ;

et

“ EDWARD HACKETT,

Défendeur.

“ Ayant entendu les parties en cette cause ainsi que leurs avocats et témoins, et “ ayant examiné la pétition et tous documents, papiers et écritures soumis en preuve “ ou produits à l'instruction, nous rendons, par les présentes, jugement en faveur de